ADEUNIS

Rapport Annuel 2023/2024

Exercice clos au 31 mars 2024

Société anonyme au capital de 1 148 885 Euros

Siège social : Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES
430 190 496 RCS GRENOBLE

Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2024 et est établi conformément aux dispositions des articles L.225-100-1 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce ainsi que du §4.2 des Règles de marché d'Euronext Growth.
Il est notamment disponible sur le site de notre société : www.adeunis-bourse.com

Sommaire

A. Attestation du responsable du rapport annuel Page 3

B. Rapport annuel d'activité au 31 mars 2024 Page 4

1 Activité....page 4
2 Analyse par activité....page 5
3 Évolution des Effectifs....page 8
4 Masse Salariale....page 9
5 Résultats Annuels....page 9
6 Marges....page 10
7 C-I-R....page 11
8 Charges Externes....page 12
9 Résultat Exceptionnel....page 12
10 Résultat Financier....page 13
11 Résultat Net....page 13
12 Évènements importants sur l'exercice....page 14
13 Perspectives....page 15
14 Recherche et Développement....page 16
15 Dividendes....page 16
16 5 Derniers Exercices....page 17
17 Affectation du Résultat....page 17
18 Conséquences Environnementales....page 17
19 Dépenses non Déductibles....page 18
20 Structure Financière....page 18
21 Faits Marquants de l'Exercice....page 18
22 Faits Marquants post clôture....page 19
23 Principe de Continuité d'Exploitation....page 20
24 Actionnariat....page 20
25 Risques et Incertitudes....page 23
26 Gouvernance d'Entreprise....page 26
27 Conventions Réglementées....page 28
28 Convention mandataire....page 29
29 Délégation sur opérations sur le capital....page 30
30 Rémunération des Mandataires....page 31
31 Changement de Méthode Comptable....page 31
32 Délais de Paiements....page 31
33 Attribution d'action gratuites & BSApage 32

C. Comptes annuels au 31 mars 2024 Page 33

A. Attestation de responsabilité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ADEUNIS, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice 2023-2024, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Crolles, le 12 juillet 2024
Hervé BIBOLLET
Président-Directeur Général

B. RAPPORT DE GESTION
Exercice clos au 31 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte dans le présent rapport de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, des résultats de cette activité et des perspectives.

En fonction des résultats de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle, et plus particulièrement, de la mise en œuvre d'un éventuel retrait obligatoire si les conditions sont remplies, nous vous réunirons dans les délais légaux à une assemblée générale annuelle de la Société afin notamment de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

1. Activité de la société

La société est spécialisée dans le design, la fabrication et la commercialisation d'objets connectés, de services et solutions à destination des marchés des professionnels du Smart Building, de la Smart City et de la Smart Industry.
L'approche technologique se veut agnostique et a pour but d'accompagner au mieux les clients dans le déploiement de leurs solutions IIoT (Industrial Internet Of Things ou internet des objets à destination des marchés industriels), en se focalisant sur leurs besoins, l'environnement et des conditions d'utilisation avant tout, nos technologies s'adaptant à ces besoins. Les produits élaborés par la société sont donc proposés avec l'ensemble des protocoles de communication radio tels que LoRaWAN, NB-IOT/5G ou encore Sigfox.

La société a développé des produits clés en main participant à la digitalisation du métier de nos clients.

Au-delà de l'offre produit, la société accompagne ses clients dans leurs projets de mise en place et déploiement de réseaux d'objets connectés. Elle répond à des besoins et des applications dédiées aux infrastructures et réseaux sur les marchés du Smart Building (gestion technique des bâtiments, confort, qualité de l'air ou efficacité énergétique), de la Smart City (attractivité des villes) et de la Smart Industry (process et services Industriels).

2. Analyse par activité

Globalement, le chiffre d'affaires est en retrait de 12,1%, correspondant au ralentissement continu de l'activité sur le premier semestre (-24% vs la période comparable de l'année précédente). Le second semestre a été en nette amélioration (+3% vs la période comparable précédente) mais qui n'a toutefois pas permis de retrouver un niveau tel que prévu au budget d'origine.

Cette tendance résulte de l'impact de la crise d'approvisionnement des composants s'achevant et des surcoûts inflationnistes qui ont dû être absorbés par le marché, et qui ont eu un effet significatif sur les délais et la disponibilité des produits finis en désynchronisant le cycle Commande-fabrication-livraison-facturation.

Les effets de ces crises durables se sont traduits par un surstockage de produits le long de la chaine d'approvisionnement, ralentissant l'activité. Les clients finaux ayant du mal à anticiper leurs déploiements, et ayant des stocks à un niveau élevé constitués en sortie de crise COVID, ont continué de baisser leurs volumes de commandes, impactant sensiblement le niveau des ventes d'ADEUNIS ainsi que le niveau de ses stocks.

L'impact notamment du déploiement de la 5G et les retards de livraisons liés à la crise d'approvisionnement en composants a fait ressortir la constatation d'un surstock par la Société en 2023. La demande de ces composants ainsi que leur valeur marchande sont à ce jour fortement dévaluées, en particulier du fait du basculement fin 2023 vers une nouvelle technologie de connectivité, et cela a entrainé la désuétude des composants et produits finis de la Société reposant sur l'ancienne technologie ; C'est pourquoi une provision importante sur les stocks a été passées dans les comptes d'ADEUNIS, clôturés au 31 mars 2024.

L'activité de l'exercice 2023/2024 a donc été à nouveau perturbée par des tensions qui ont affecté ponctuellement le niveau de commandes, avec principalement :

- Des tensions persistantes sur les marchés de l'emploi limitant les ressources humaines permettant de déployer les produits sur le terrain, allongeant les délais d'aboutissement des projets ;
- Des financements à des taux plus élevés ;
- Des anticipations de commandes de clients lors des semestres suivants les crises subies, freinant encore la demande sur l'exercice du fait de situations de surstockage sur l'ensemble de la chaine logistique ;
- Une situation globale inflationniste qui a freiné la demande sur nos marchés ;
- Une situation sur les marchés financiers qui, avec la hausse des taux d'intérêts a impacté la capacité d'investissement des donneurs d'ordres ;
- Un marché du bâtiment sur un cycle ponctuel de décroissance ; et

- Un changement de priorité des donneurs d'ordre en matière de mesure de qualité de l'air dans un contexte de renchérissement du cout de l'énergie et notamment du chauffage.

À 4,793 M€, le chiffre d'affaires d'ADEUNIS à fin mars 2024 est donc en recul par rapport à la même période de l'exercice précédent (5,454M€) :

(en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023	Variation	%
IIoT « catalog range & services »	3 876	4 219	-343	-8,1%
IIoT « customized product »	461	350	111	31,7%
Modules M2M	457	885	-428	-48,4%
Chiffre d'affaires Société	**4 793**	**5 454**	**-661**	**-12,1%**

L'orientation de la stratégie commerciale sur les clients « Grands comptes » basée sur une offre de produits et de services standards (catalogue) avec une visibilité et prédictibilité accrue dans le temps se poursuit. La part de l'offre catalogue continue de progresser, à 80% du chiffre d'affaires global, contre 77% sur la période précédente.
Cependant, cette prédictibilité a été rendue conjoncturellement plus difficile du fait d'une prudence accrue de la part des donneurs d'ordre dans le passage de commandes, dans l'attente de concrétisation des projets chez les clients finaux.

Le segment, IIoT « catalog range et services », s'établit à 3.876 k€, lié à un manque de volumes de commandes sur l'ensemble de l'exercice, malgré des contrats-cadres solides avec de grands comptes. En effet, Adeunis continue de rencontrer une demande potentielle récurrente de la part des grands donneurs d'ordre, mais les difficultés anticipées précédemment sur la *supply chain* et l'état de l'ensemble du marché sont encore venues perturber ponctuellement le cycle de commandes 2023/2024.
De plus, l'environnement géopolitique complexe a continué à générer des incertitudes et décalé des investissements sur cette période.
Un rebond est cependant apparu sur le deuxième semestre qui a contribué à limiter l'impact défavorable de ce marché. Une reprise des projets, notamment dans le domaine des contrôles de consommation d'énergies, s'est concrétisée et une reconstitution partielle des stocks a commencé chez des distributeurs, contribuant à réalimenter le marché.

IIoT « customized product », qui délivre des produits « sur demande/non standard » et répondant à des demandes particulières de clients, a généré 461 k€ de revenus. L'activité a atteint un niveau cohérent avec la volonté d'Adeunis de favoriser commercialement la gamme de solutions « catalog » à valeur ajoutée récurrente, tout en relançant plus activement cette gamme de solutions, suite à l'intégration au groupe Flexitron. Elle va continuer à être

rationalisée pour ne se concentrer que sur les marchés profitables en termes de marge et les solutions ayant un intérêt de développement stratégique.
Sur cet exercice, la progression de 31,7% comparé à l'exercice précédent correspond à un projet répondant aux critères de profitabilité attendus.

L'activité Modules M2M, qui ne nécessite pas d'investissement technologique ou commercial particulier, est en forte baisse (48,4%) et s'élève à 457 k€. Le marché des modules qui correspond à des applications grand public notamment a été fortement impacté par le ralentissement économique et l'inflation, qui ont eu pour conséquence une forte baisse de la consommation, et principalement des ventes des produits concernés, le public ne privilégiant pas ces produits dit « de loisir ».

,
Sur le périmètre IOT, en France (71% du chiffre d'affaires contre 65% pour le dernier exercice), l'activité de la société se concentre sur des cibles Grands comptes permettant de construire une récurrence dans les commandes de produits de gammes en volume, sur les marchés du Smart Building en priorité, mais aussi de la Smart Industry et de la Smart City.

L'Europe (CEE) - hors France (17% du chiffre d'affaires comme pour le dernier exercice), est stable et a été également impacté par la crise des approvisionnements composants et l'inflation, qui a empêché de livrer correctement les distributeurs et d'être plus présent pour le développement de ces marchés. Ces territoires sont au cœur de la volonté de croissance à l'international d'ADEUNIS, notamment grâce au déploiements de produits NB IOT/5G issu de notre programme de R&D démarré en 2021 avec l'appui de la BPI dans le cadre de la Souveraineté 5G de France Relance.

Enfin, la zone « reste du Monde » représente encore 12% du chiffre d'affaires contre 18% pour le dernier exercice. L'activité IIoT sur les zones Asie, Océanie et Amérique du Nord (2,5%) a encore été fortement impactée par la crise des matières qui a freiné le développement de ces marchés encore en développement. 7,5% ont été réalisés sur le UK et la Suisse (essentiellement un client Custom pour ce dernier pays) ; les autres territoires représentent 2%, faisant l'objet d'études de déploiement à l'international.

62% des ventes d'Adeunis sont faites en directes (BtoB) au travers de grands comptes et de partenariats de filière (contre 61% sur le dernier exercice), et 38% des ventes sont faites au travers de distributeurs pour adresser les marchés moins volumineux ou à l'export (contre 37% sur le dernier exercice), confirmant la part stable des distributeurs assurant la vente des petits volume diversifiés, ADEUNIS adressant en direct ses clients grands comptes, en accord avec la stratégie commerciale définie.

La gamme de produits et services qui a été développée dans les exercices précédents est maintenant stabilisée, toutefois, certains éléments arrivent en fin de vie et le projet RENEW, lancé par ADEUNIS concernant le renouvellement de sa gamme de produits (hors 5G) et qui a été supporté par un prêt à l'innovation de BPI de 350k€ arrive maintenant à maturité. La gamme standard est maintenant renouvelée, pour les principaux produits, et ce projet de refonte vers une conception plus frugale et une amélioration du fonctionnement de nos produits, notamment en matière de consommation et donc de longévité, permettra d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à cette crise.

De plus, la conception plus agile et le choix des composants permet une différenciation retardée des produits, avec plus de souplesse dans la chaine de production et optimisation des niveaux de stocks à venir.

3. Évolution des effectifs ADEUNIS

Catégories	31/03/2024	31/03/2023
Direction	1	1
Commerciaux	5	8
Approvisionnement et industrialisation	5	7
R&D	9	10
Marketing, communication, support technique	4	4
Services transverses	3	3
Effectif	**27**	**33**

ADEUNIS compte au 31 mars 2024 un effectif de 27 personnes.
Suite à la prise de contrôle de la Société par WEBDYN (groupe Flexitron) en décembre 2023, un plan de restructuration a minima a été décidé pour revenir à des ratio de dépense plus en adéquation avec les chiffres d'affaires actuels et tirer profit de compétences partagées disponibles au niveau du groupe, en attendant de mettre en œuvre les synergies que ce rapprochement industriel pourrait permettre.
Ainsi, la phase d'optimisation des processus et d'amélioration des compétences transversales des équipes se poursuit. Ces actions, notamment en R&D, doivent permettre de gagner encore en efficacité et en productivité, et d'internaliser un certain nombre de compétences permettant la fabrication de matériel de test et de logiciels de services.

4. Masse salariale

La masse salariale (y compris charges sociales) s'élève à 2 657 k€ au 31/03/2024, soit en diminution de 1,96% par rapport au 31 mars 2023.
Cette relative stabilité est le fruit de départs et de recrutements équilibrés ayant permis de préserver la capacité d'ADEUNIS à répondre à ses besoins, notamment dans les secteurs R&D et Commerciaux. Des départs, découlant du plan de restructuration évoqué au point précédent, sont intervenus en toute fin d'exercice, et les coûts induits par ce plan (aux alentours de 180k€) ont été provisionnés sur l'exercice, en élément exceptionnel.
Le plein effet de ces départs se fera sur l'exercice en ouvert à compter du 1er avril 2024.

5. Résultats annuels (comparaison des comptes sociaux)

Catégories	31/03/2024	31/03/2023
Chiffre d'Affaires	4 793	5 454
Résultat d'Exploitation	-1 734	-906
*EBE Ajusté	-444	-268
Résultat Financier	-106	-28
Résultat Exceptionnel	-389	-92
Résultat Net	-1 880	-623

*EBE ajusté = EBE comptable ajusté du CIR (350k€ pour l'exercice et 403k€ pour l'exercice précédent)

Sur l'exercice, le résultat net est en recul de 1.257k€ par rapport au 31/03/23 en conséquence notamment de l'impact de volume des ventes et de la baisse du chiffre d'affaires de 661k€ pour une marge à l'identique de l'exercice précédent, du coût de la restructuration de 180k€, des honoraires exceptionnels pour 209 k€ et des provisions exceptionnelles sur les stocks qui ont été prises pour 685k€ (impact net sur le résultat).

Le résultat d'exploitation ressort à (1.734) k€ contre (906) k€ au 31/03/2023, soit une dégradation de 828k€, notamment due à la baisse du chiffre d'affaires (entrées de commandes plus lentes) et à la hausse des coûts d'approvisionnement dus à l'inflation sur les composants et coûts de fabrication, dont la progression a été stoppée mais qui reste importante. En revanche, l'amélioration du taux de marge global a minimisé l'impact négatif sur le résultat.
Les deux éléments principaux contribuant à ce résultat sont :

- La prise de provision sur les stocks, pour un montant net de 685 k€, concernant des produits dont la technologie est devenue obsolète, des composants en excès dans nos stocks dont les meilleures offres chez les revendeurs sont en dessous du prix

d'achat, et des produits dont le taux de rotation est trop lent, qui entraine un risque d'obsolescence également.

- Un impact de Production Immobilisé moins important, les projets en cours étant en voie d'achèvement .

En conséquence, l'EBE ajusté (EBE comptable + CIR) annuel de l'exercice ressort à (444)K€, comparé au (268)K€ de l'exercice passé, la dégradation provenant essentiellement de la perte de marge due au volume de ventes, compensée en partie par la diminution des coûts de personnel et les charges externes et une moindre réception de subvention sur la période.
Enfin, il est à noter la forte diminution de la production immobilisée par rapport à l'année dernière, soit 497 K€ contre 1036 K€ en 2023. Cette diminution est liée à l'achèvement des projets en cours.

6. Marges

1/ en valeur

(en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023	Variation	%
IOT (Catalog range & Customized)	2 024	1 980	44	2,2%
Modules M2M	265	373	-108	-28,9%
Total marge de production IoT- produits	**2 289**	**2 353**	**-64**	**-2,7%**
marge de production - services et autre	195	110	85	77,5%
Total marge brute opérationnelle	**2 484**	**2 463**	**21**	**0,9%**

Les chiffres 2023 ont été modifiés de (43) k€ pour tenir compte des coûts de transport dans la marge, sur le modèle de calcul appliqué pour 2024.

en % du CA	31/03/2024	31/03/2023	Variation
IOT (Catalog range & Customized)	49,3%	44,9%	4,4
Modules M2M	58,0%	42,2%	15,8
Total marge de production IoT- produits	**47,8%**	**43,1%**	**4,6**
marge de production - services et autre	84,0%	67,0%	17,1
Total marge brute opérationnelle	**51,8%**	**45,2%**	**6,7**

IoT Data (catalog range + customized)

En valeur, le recul du chiffre d'affaires combiné de ces 2 segments, (les produits catalog range de 3.876 k€ vs 4.219 k€ et les customized de 461 k€ vs 350 k€), est de -5,1% sur l'exercice, ce qui s'explique par le manque d'activité sur nos marchés ; cependant l'effet en valeur sur la marge est de +2,2% ce qui montre la résilience de l'organisation ADEUNIS à limiter ces impacts défavorable en volume par une reconstitution des marges.
Cet effet volume a été contenu en variation du pourcentage : nous observons une amélioration de 4.4 points malgré cet environnement défavorable (baisse des volumes, du fait d'un marché attentiste).

Les modules sont également en retrait en termes de vente, ce qui est dû à l'impact de l'inflation sur la consommation globale des clients finaux, les produits dans lesquels ces modules sont intégrés étant notamment destinés au marché grand public.
En conséquence, la marge de cette activité a été dégradée en valeur de 28,9%, pour une baisse de 48,4% des ventes, en valeur.
En pourcentage, nous observons une nette amélioration de la marge, en passant de 42,2% à 58%, soit 15.8 points d'amélioration de la rentabilité. La stabilisation des prix des composants et des coûts de production concertés avec nos sous-traitants ont permis cette restauration des marges.
La proportion du segment module étant limitée, l'impact global IOT-hors services (IOT, custom et modules) est une amélioration de 3.8 points sur la marge en % pour un impact négatif de 4,5% en volume.

Les Services concernent plusieurs type de services.

- Des services d'expertises autour du déploiement de nos offres catalogue (Formation, radio mapping pour installation de réseaux privés Lora, gestion des abonnements aux réseaux),
- des services digitaux enrichissant la valeur de nos offres catalogue via des plateformes digitales,
- des services d'étude d'ingénierie associés au développement d'un produit 'custom'.

Le mix de type de service a peu évolué en comparaison de l'année précédente, aucun service d'ingénierie n'ayant été facturé cette année, nos équipes de développement étant intégralement dédiées au projet 5G, d'une part, et à la refonte de nos plateformes techniques Lora d'autre part.
L'amélioration lente des ventes d'abonnements associés à nos produits ont cependant eu un impact légèrement favorables de 76k€ de facturation, soit une amélioration de 48%. Ceci s'est traduit par une amélioration en volume de marge de 85K€ représentant 17.1 points d'amélioration en %.

7. Crédit d'Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 350 k€ au 31 mars 2024 comparable aux 403 k€ au 31 mars 2023.
L'effort de R&D reste soutenu pour continuer les développements produits et services nécessaires à la stratégie de croissance qui a été décidée pour les exercices à venir, et notamment avec le projet 5G en phase de finalisation, financé à hauteur de 606 k€ par la BPI (réparti en 454,5K€ de subventions et 151,5K€ d'avance remboursable) ainsi qu'avec le projet

de renouvellement de sa gamme de produit maintenant achevé, qui a été supporté par un prêt à l'innovation de BPI de 350k€.

Ces projets permettront d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à cette crise des composants et une gestion plus agile des approvisionnements. Ils apporteront une réponse à des marchés sur de nouveaux protocoles (5G) et destinés à des zones plus larges (Europe, mais aussi USA ou Océanie).

8. Charges externes (hors sous-traitance de production)

Elles se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023
Loyers - maintenance	205	185
Honoraires	281	217
Transports	34	40
Voyages et déplacements	117	96
Assurances	73	71
Assistance technique - R&D	135	374
Dept INDUSTRIEL	19	34
Intérim	0	2
Formation	8	11
Support RH	40	64
Communication et publicité	64	49
Informatique	77	79
divers	30	1
Autres charges externes	**1 083**	**1 223**

Les charges externes ont diminué sur cet exercice, notamment du fait de la finalisation des deux projets majeurs, autour de la 5G et de la refonte globale de notre gamme de produits standards (RENEW) : les charges externes d'assistance technique qui sont le recours à des capacités externes de développement ont été arrêtées en début d'exercice, expliquant la forte baisse de ce poste.

Les honoraires ont commencé à augmenter sur la fin de l'exercice, du fait des management fees du groupe Flexitron qui ont commencé à être supportés par Adeunis à proportion de son impact dans le groupe.

9. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023
Provision pour Restructuration	-178	
Provision diverses / litiges	-14	20
Honoraires relatifs aux opérations de cession	-197	
Pénalités/amendes	0	0
Règlements exceptionnels	0	-112
Résultat Exceptionnel	**-389**	**-92**

Les frais de restructuration (indemnités et préavis versés a France Travail dans le cadre des Contrats de sécurisation professionnelle « CSP ») ont été enregistrés à leur coût réel au moment de la finalisation légale du plan de restructuration.

Les honoraires correspondent à l'assistance juridique nécessaire à ADEUNIS dans le cadre de la prise de contrôle de la Société par WEBDYN et de l'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire, le cas échéant, suivie d'un retrait obligatoire, qui a été lancée par WEBDYN, sur l'intégralité des titres de la Société non détenus par elle.

10. Résultat financier

Le résultat financier de (106)K€ est principalement constitué de la gestion du contrat de liquidité (14,2 K€) ainsi que des intérêts d'emprunt (51 K€) relatifs aux PGE négociés sur l'exercice 20/21 et au financement du compte courant d'associé, et des commission de financement d'affacturage (37 K€).

11. Résultat net

Le résultat net ressort en perte de (1880) K€ (vs. une perte de (623) K€ au 31 mars 2023).
Le résultat est encore dégradé en raison de l'environnement défavorable qui a pesé sur le niveau de commandes en volume de nos clients qui avaient en grande majorité surstocké lors des crises passées, et sont restés en attente de reprise d'un marché atone sur les 8 premiers mois de notre exercice.
Cet environnement défavorable a contraint ADEUNIS a prendre des décisions de gestion ayant un effet défavorable immédiat très impactant, et notamment :

- Une évaluation des stocks qui sont trop importants du fait de la déstabilisation des chaines d'approvisionnement, qui a conduit à la prise de provision pour dépréciation nette pour 685k€, concernant des produits sur des technologies/protocoles obsolètes, des rotations de stock trop lentes, des composants en surnombre ne trouvant pas de marché à un prix satisfaisant à la revente.
- Une rationalisation des structures suite à l'entrée au capital d'un nouvel acteur industriel en remplacement des fonds majoritaires sortants, qui a conduit à la prise d'une provision de restructuration de 178k€,
- Des actions relatives à la constitution du capital et opérations de rapprochement avec le groupe industriel étant entré au capital, passée en exceptionnel pour 209k€.

Enfin, vient peser sur ce résultat, l'impact moins important de la production immobilisée, en forte diminution du fait de l'achèvements des principaux projets.

Le modèle de gestion mis en place et la structure ont été impactés mais ont permis de contenir les effets très négatifs du marché, ne permettant pas un retour à l'équilibre au niveau de ce résultat net, mais a fortement limité l'impact concernant l'atteinte de l'objectif sur les indicateurs de gestion opérationnels (l'indicateur opérationnel suivi est l'EBE ajusté : EBE comptable retraité de l'impact CIR (350k€) classé en opérationnel et non en Impôt Société). Cet indicateur de gestion opérationnel, qui est plus représentatif de la performance de société technologiques telles qu'ADEUNIS, ressort à (444) K€, à comparer aux (268) K€ de l'exercice précédent, dégradation contenue en lien avec la baisse de volume de chiffre d'affaires, qui est un bon indicateur de la résilience dont est capable ADEUNIS.

12. Évènements importants survenus sur l'exercice

Il est à noter le changement majeur survenu le 15 décembre 2023, concernant la vente par les deux fonds majoritaires d'ADEUNIS – Cap Export et Tempo Cap, des 53.22% du capital et des droits de vote qu'ils détenaient dans ADEUNIS, au profit de WEBDYN - Groupe Flexitron, qui détient désormais le contrôle de la Société. Cette modification dans la structure du capital doit permettre d'offrir de nouvelles perspectives pour Adeunis, au sein d'un groupe évoluant déjà dans des domaines connexes à Adeunis, notamment en développant de nouvelles offres plus complètes dans le domaine de la maitrise des coûts d'énergie dans les bâtiments.

L'exercice clos au 31 mars 2024 a été caractérisé par un marché très peu réactif, nos clients étant en attente d'une relance des projets, et ayant toujours un niveau de stock important réalisé durant la période de sortie de COVID.
Le conflit en UKRAINE qui se poursuit n'a pas eu d'impact direct majeur sur notre activité. En revanche, l'impact sur le climat général des affaires est ressenti.

L'impact de la bascule vers les nouvelles technologies (5G) et la modification de nos plateformes techniques a été important : il y a eu le lancement nouvelles gammes de produits et de nouveaux contrats, mais cela a également généré un ralentissement des commandes sur les anciennes technologies, et une certaine obsolescence des stocks arrivés en retard a été observée.
Le Chiffre d'Affaires a subi une forte décroissance sur le premier semestre de l'ordre de 24% comparé à la même période de l'exercice précédent, déjà de faible niveau, mais suite à une reprise de certains projets dans le domaine des économies d'énergie, une progression sur le deuxième semestre est venu compenser en partie cette contre-performance, permettant de limiter l'effet sur le chiffre d'affaires à (12,1%).

Il est à noter également une restructuration importante qui est intervenue sur la fin de l'exercice, suite à la prise de contrôle par Webdyn, des postes en doublon dans la nouvelle organisation globale ont été supprimés. Les effets économiques attendus seront donc effectifs en année pleine sur le prochain exercice.

13. Perspectives

Toujours centrée sur l'IIoT, ADEUNIS a l'ambition de devenir un acteur de référence sur ce marché.
Sur la période 2024/2025, la société base sa stratégie sur l'amélioration continue de la gamme de produits et le développement de nouveaux services avec un focus sur les Grands comptes mais aussi sur l'expansion internationale, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs spécialisés, ainsi qu'avec la poursuite du projet de croissance à l'international au travers d'un programme d'accélérateur international soutenu par la BPI.
Le projet relatif à la 5G qui a été lancé sur l'exercice 2020-2021 se termine. Ce projet d'ADEUNIS a représenté 1,4M€ d'investissement sur 28 mois, pour développer de nouveaux produits et matériels, ainsi que des plateformes logicielles qui permettront de renforcer l'offre de services associés.
Ce projet est soutenu par l'obtention de subventions conséquentes (606k€, dont 455k€ en subvention et 151k€ en avance remboursable) pilotées par la BPI.
Ceci va permettre d'accélérer les développements prévus dans la stratégie d'ADEUNIS, et de s'inscrire dans un écosystème plus large de développement comprenant les infrastructures et orientations applicatives. Les produits arrivent sur le marché depuis la fin du deuxième semestre 2023. Sur l'exercice écoulé, 1600 produits '5g' ont déjà été commercialisés.
ADEUNIS a également finalisé son projet de refonte de la conception et du fonctionnement de ses produits hors 5G, qui permettra d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à la crise des approvisionnements de composants.
Ce projet, supporté par l'octroi d'un prêt à l'innovation de 350 k€ de la part de la BPI est arrivé lui aussi à maturité sur l'exercice, et ces produits commencent à remplacer les gammes de produits standard sur le marché.

Toutefois, l'année 2024/2025 va encore être une année de transition, le taux de marge et la capacité de nos clients à déployer leurs solutions restant sous fortes tensions.
Le rapprochement avec la société WEBDYN doit permettre de mettre en œuvre des intégrations de solutions dans le domaine des économies d'énergie, après avoir absorbé la transition et réorganisé ses structures. L'ambition de retour à un résultat opérationnel à l'équilibre, (l'indicateur suivi est l'EBE ajusté, EBE comptable ajusté de l'impact CIR, classé en opérationnel et non en Impôt Société), reste notre objectif. Ce cap de profitabilité sera évalué sur les deux prochains exercices, l'effort d'investissement achevé pour ce cycle ainsi

que le développement de nos marchés internationaux et les synergies de groupe étant vital pour ADEUNIS.

14. Activité de la Société en matière de Recherche et Développement

La politique de R&D est résolument orientée vers l'innovation, les technologies de pointes et l'excellence technique. L'objectif étant pour nos produits d'offrir de réels différenciants technologiques perçus par nos clients et nous détachant de la concurrence.
Les investissements en R&D ont représenté 17,2% du CA sur l'exercice clos le 31 mars 2024.
En termes d'orientation technologique, ADEUNIS conçoit ses produits à l'état de l'art des technologies sans fil de l'IoT Industriel, en particulier des technologies LPWAN : WMbus, Lora, NB-IOT, 5G IOT.
Cette orientation technologique est enrichie d'une partie « Services » avec notre plateforme Cloud de gestion de flottes de capteurs et d'outils de mobilité.
La R&D est orientée exclusivement sur le périmètre IIoT, doté de compétences en radiofréquence, hardware (matériels et équipements), software embarqué et Cloud.
La politique R&D est orientée autour des axes métiers et technologiques suivant :

Axes métiers :

- Réduction des consommations d'énergies dans les bâtiments (Monitoring et Pilotage)
- Qualité de l'air intérieur des bâtiments et pilotage de la ventilation ;
 Maintenance connectée des équipements techniques des bâtiments tertiaires.

Axes technologiques :

- L'intégration de nouveaux protocoles LPWAN cellulaires type LTE M1 et NB IoT dans nos capteurs ;
- Les protocoles d'interopérabilité tel que LWM2M ;
- L'IA et le Edge Computing permettant d'intégrer plus d'intelligence dans nos produits pour servir les domaines métiers cités ci-dessus ;
- L'ajout de nouveaux services sur notre plateforme Cloud KARE+.

15. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

16. Résultats des 5 derniers exercices

(en euros)	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Captal social	1 137 635	1 137 635	1 137 635	1 148 885	1 148 885
nb d'actions ordinaires	2 275 270	2 275 270	2 275 270	2 297 770	2 297 770
nb d'actions à dividende prioritaires	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'action futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	80 000	80 000	140 000	80 000	80 000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	8 878 485	5 312 180	6 149 727	5 453 576	4 793 179
Résultat avant Impots, participation et dotations amortissement et provisions	-1 395 363	-952 515	-396 921	-871 399	-1 346 159
impot su les benefices	-439 017	-320 850	-313 479	-403 492	-349 514
Participation des Salariés	0	0	0	0	0
Résultat après Impots, participation et dotations amortissement et provisions	1 271 960	-465 562	-397 281	-622 776	-1 879 676
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par Action					
Résultat après Impots, participation mais avant dotations amortissement et provisions	-0,42	-0,28	-0,28	-0,20	-0,43
Résultat après Impots, participation et dotations amortissement et provisions	0,56	-0,20	-0,17	-0,27	-0,82
dividende par action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	55	32	33	33	27
Montant de la masse salariale	2 520 419	1 764 922	1 764 489	1 846 676	1 819 455
Montant des avantages sociaux	1 262 057	834 863	834 102	862 610	837 409

Rappel : le nombre maximal d'actions potentielles futures à créer de 80 000 correspond au montant maximum autorisé en nominal (*i.e.* 40.000 euros) des actions susceptibles d'être émises sur exercice du BSA Harbert qui est toujours en attente de levée d'option.

17.Résultat de l'exercice écoulé et affectation

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :
Affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à (1.879.675,54)€, en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi porté de 0 euro à (1.879.675,54) €

18. Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

Notre Société n'intervenant pas directement dans la fabrication de ses produits, nous n'avons aucune information à fournir au titre de la présente rubrique.
Une démarche RSE est toutefois réalisée, bien que la taille d'ADEUNIS soit en dessous des seuils, et démontre une forte implication sur ces sujets depuis plusieurs années.

Notre contribution principale est de fournir à nos clients des solutions menant à une réduction entre 15% et 20% de leur consommation énergétique. Notre marché du bâtiment existant étant consommateur d'une partie importante de l'énergie des pays concernés (autour de 44%).

19. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de 19.683 €. (cf. feuillet 2058A)
Cette somme a été soumise aux règles fiscales applicables en la matière.

20. Structure financière

Au 31 mars 2024, ADEUNIS présente une situation bilancielle avec des capitaux propres s'élevant à 895 k€, avec un capital social de 1 148 k€, une trésorerie disponible de 533k€ et un endettement auprès des établissements de crédit en capital restant dû de 1 981 k€ (prêt innovation/1 BPI 67 k€, prêt innovation/2 BPI 350 k€, PGE1 de 470 k€, PGE2 de 604 k€, aide au lancement 5G BPI de 300k€, avance BPI remboursables de 121k€, Assurance Prospection de 59k€ et intérêts courus pour 8k€).
En outre nous constatons une avance en compte courant de 708k€.
Les capitaux propres de la société à concurrence d'un montant au moins égal à la moitié du capital social peuvent être constatés à la date du 31 mars 2024.

21. Description des faits marquants de l'exercice écoulé

L'exercice 2023/2024 a été marqué par :

- La prise de contrôle d'Adeunis par la société WEBDYN (groupe FLEXITRON), suite à l'acquisition de 1.222.933 actions représentant 53,22% du capital social et des droits de vote théoriques d'Adeunis, auprès des sociétés TempoCap 2 LP, TempoCap 2S LP et Capital Export le 15 décembre 2023,
- L'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire, le cas échéant, suivie d'un retrait obligatoire, par WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle,
- La mise à disposition par la WEBDYN d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 700.000 euros, ayant vocation à être incorporée au capital de la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'1 million d'euros,

- La finalisation du plan d'investissements importants dans le cadre de la souveraineté de la France autour de la 5G,
- La finalisation du projet de renouvellement des gammes et des plateformes techniques,
- La poursuite des actions devant mener à l'internationalisation de notre modèle commercial, via l'intégration à la session de l'Accélérateur International de BPI
- La souscription d'un prêt auprès de BPI dans le but d'accompagner la mise sur le marché des produits 5G pour un montant global de 300 K€,

L'organisation mise en place pour contourner les difficultés d'approvisionnement afin de continuer d'assurer les livraisons à nos clients, ainsi que l'orientation de l'équipe R&D pour assurer le développement et l'adaptation de nos gammes de produits et services au marché a permis un fonctionnement résilient et agile, permettant de reconstituer les marges commerciales en comparaison avec la dégradation marquée de l'exercice précédent.

La difficulté pour nos clients à concrétiser les développements annoncés pour répondre aux besoins de contrôles énergétiques reste une donnée exogène à ADEUNIS difficile à appréhender finement.

22. Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé

Nous observons, ainsi qu'annoncé, une reprise progressive des commandes en provenance de nos clients depuis le deuxième semestre de l'exercice passé. Des projets importants viennent à maturité après un délai de mise en place plus long et complexe que prévu.

La réorganisation interne au nouveau groupe, consécutive au à l'acquisition de 53,22% du capital et des droits de vote par WEBDYN se met en place, au niveau des différents services, des systèmes d'information et de gestion. A ce titre, le groupe FLEXITRON a fait part, dès la prise de contrôle d'ADEUNIS, de sa volonté de mettre en œuvre, si les conditions sont remplies (*i.e.* les titres non représentés par les actionnaires minoritaires à l'offre publique d'achat ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote), un retrait obligatoire des actionnaires minoritaire de la Société, afin de créer une autonomie permettant de réduire les coûts liés à la cotation et d'apporter plus de souplesse dans l'organisation des orientations commerciales.

Le 13 juin 2024, WEBDYN a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») son projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire suivie, si les conditions sont remplies, d'un retrait obligatoire, sur les titres de la Société (l' « **Offre** ») ainsi que son projet de note d'information. Le même jour la Société a déposé auprès de l'AMF son projet de note en

réponse comprenant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration sur l'Offre et le rapport de l'expert indépendant. La réalisation de l'Offre reste soumise à la déclaration de conformité de l'AMF.

23. Principe de continuité d'exploitation

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels au 31 mars 2024 font ressortir :

- Une dégradation de la situation nette due en grande partie au cout de la restructuration engagée et de la décision de passer une forte provision de dépréciation des stocks, du fait de la rotation lente du marché et de l'obsolescence de certaines technologies constatée sur les marchés d'ADEUNIS,
- au 31 mars 2024, grâce notamment au soutien du groupe et à l'avance en compte courant de 700 K€, la trésorerie globale s'élève à 533 k€, incluant 1.981 k€ de prêt (PGE et innovation BPI). Sur cette année, où les volumes de vente se sont décalés sur le deuxième semestre, il est à noter que notre effort d'investissement R&D, intense sur les exercices passés, s'est achevé permettant le renouvellement de gamme et de plateforme technique ainsi que la finalisation du programme autour de la 5G.

Ces investissements s'achèvent, et les efforts liés aux activités de R&D vont se stabiliser et moins peser sur les besoins. Ainsi, notre catalogue est prêt pour répondre aux besoins du marché, tant en France qu'à l'international, où se concentrent nos efforts de développements.

Par ailleurs, la Société travaille à la sécurisation de ressources financières complémentaires pour lisser les variations d'activité à court terme et accompagner l'ambition de déploiement d'Adeunis à moyen terme, notamment avec le rapprochement qui s'est opéré avec le groupe Flexitron, via sa filiale WEBDYN France.
Dans ce contexte, les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration selon le principe de continuité d'exploitation.

24 Informations relatives à l'actionnariat

24.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2024, le capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
WEBDYN	1 222 933	53,22%	1 222 933	53,85%
Investisseurs financiers	**1 222 933**	**53,22%**	**1 222 933**	**53,85%**
Auto-détention	26 979	1,17%	-	0,00%
Flottant	1 047 858	45,60%	1 047 858	46,15%
TOTAL	**2 297 770**	**100,00%**	**2 270 791**	**100,00%**

24.2 Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

24.3 Mouvements sur le titre – auto-détention ADEUNIS

La Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Capitalisation boursière : **905 321** € (au 28/03/2024)

- Nombre de titres achetés entre le **03/04/2023** et le **04/12/2023** : **140 255**
- Montant des achats : **162 694,80**€
- Cours moyen des achats : **1.15999**€

- Nombre de titres vendus entre le **03/04/2023** et le **04/12/2023** : **126 098**
- Montant des ventes : **141 399,34**€
- Cours moyen des ventes : **1.12134**€

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : **26 979**

A noter que les transactions concernant le contrat de liquidité ont été suspendues à la suite du rachat des parts des fonds majoritaires, suivi des opérations préparatoires relatives à l'OPAS qui a été lancée au 11/07/2024. Ces transactions sont toujours suspendues.
A la fin de l'exercice, la valeur des actions auto-détenues est de 10.528,81 €, ces actions sont affectées au seul objectif d'animation du cours par l'intermédiaire du contrat de liquidité AMAFI, suspendu à ce jour.

24.4 Mouvements sur le titre sur le marché

ADEUNIS RF SACA	
03/04/2023	**2,10 €**
28/03/2024	**0,39 €**
Variation période	**-81,24%**
Plus Haut	**2,33 €**
Plus Bas	**0,21 €**
Volume moyen/j	**9 640**
Rotation du capital	**103,62%**
Rotation du Flottant	**221,52%**
Plus forte Hausse en %	**54,69**
Plus forte Baisse en %	**-29,14**
Plus Forte Volatilité	**35,75%**
Volatilité Intraday Moy	**4,10%**
Volume Euronext	**2 380 986**

24.5 Actionnariat salarié

En application du dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social.

À la clôture de l'exercice, sont prises en compte dans cette participation salariée les actions nominatives détenues directement par les salariés en vertu d'un plan d'actions gratuites dont l'attribution a été autorisée après aout 2015. A ce titre, nous vous précisons que la participation salariée s'élève au 31 mars 2024 à 0,65 % du capital.

24.6 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leurs sont étroitement liées réalisées au cours du dernier exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, les opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leur sont étroitement liées suivantes ont été déclarées :

Nom / raison sociale	**Capital Export SARL (société de gestion)**	**TempoCap 2 GP (société de gestion)**	**TempoCap 2 GP (société de gestion)**
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	**Capital Export FCPR**	**TempoCap 2 LP**	**TempoCap 2S LP**
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions
Cessions d'instruments financiers : Montant total des cessions	**Le 4 décembre 2023 :** Cession de 693.345 actions à un prix unitaire de 0,175 euro[1].	**Le 4 décembre 2023 :** Cession de 264.794 actions à un prix unitaire de 0,175 euro[1].	**Le 4 décembre 2023 :** Cession de 264.794 actions à un prix unitaire de 0,175 euro[1].
Acquisitions d'instruments financiers : Montant total des acquisitions	Néant	Néant	Néant

1 L'accord en date du lundi 4 décembre 2023 conclu entre Webdyn, TempoCap et Capital Export stipulait un prix ferme de 0,175 € (coupon attaché) assorti, le cas échéant, d'un complément de prix de (i) 0,175 € par action, si le chiffre d'affaires d'Adeunis pour l'exercice clos le 31

mars 2024 est compris entre 5,0 M€ et 5,3 M€, représentant alors un prix définitif par action de 0,350 € et (ii) 0,224 € par action, si le chiffre d'affaires d'Adeunis pour l'exercice clos le 31 mars 2024 dépasse 5,3 M€, représentant alors un prix définitif par action de 0,399 €.

24.7 Prises de participation significatives du capital ou des droits de vote ou prise de contrôle

Néant

24.8 Action d'autocontrôle et participations croisées

Néant

24.9 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions

Néant

24.10 Prêts interentreprises

Néant

25. Principaux risques et incertitudes

25.1 Risques liés au marché

Risques liés à la maturité de l'activité et au développement des produits

Pour l'IoT, les réseaux LPWAN ou LORA ne répondent pas à l'ensemble des 'use cases' clients. Ces derniers doivent donc attendre l'arrivée des nouveaux réseaux NB IOT et LTE M1 et la disponibilité des capteurs associés. Pour répondre à cela, notre R&D, au travers du projet 5G soutenu par la BPI et France Relance, est concentrée sur l'intégration de ces nouveaux réseaux dans nos capteurs. Les premières livraisons (1600 pièces) ont été faites sur l'exercice 2023/2024.

Par ailleurs, les applications clients nécessitent de plus en plus de données à remonter sur le Cloud, demande difficile à satisfaire compte tenu de la limite des flux autorisés pas les réseaux LPWAN. Cet élément est la raison pour laquelle nous continuons d'intégrer plus d'intelligence dans nos capteurs afin d'éviter la remontée de données inutiles et n'envoyer que les informations pertinentes en lien avec les capacités des réseaux.

De plus, certains composants en situation d'obsolescence et de pénurie sur le marché sont à l'origine du lancement du projet de refonte de nos gammes maintenant achevé, afin de répondre plus efficacement aux exigences du marché tout en nous préservant de situations de manque de disponibilité de composants. Ces nouveaux produits sont maintenant

disponibles et commencent à être commercialisés en, remplacement de notre gamme standard, apportant en outre une meilleure longévité à l'utilisation.

Risques liés à l'évolution du marché

Dans le milieu industriel et notamment pour les grands groupes, le temps d'intégration de nouvelles technologies et la proposition de nouveaux services autour de l'IoT et des réseaux LPWAN apparaît un peu plus long que les prévisions des analystes, rendant les perspectives de croissance moins rapides que prévues. Il faut donc composer avec ce facteur dans un contexte où l'arrivée de nouveaux réseaux n'invite pas à des choix rapides pouvant créer le doute dans certains cas. Notre approche agnostique des réseaux, nos développements des protocoles 5G, notre multi-supports et notre excellence industrielle nous permettent de maintenir le cap de croissance sur les exercices à venir.
Avec l'arrivée dans nos gammes des protocoles 5G, le levier de croissance à l'International que nous avons actionné va se mettre en place, pour apporter ces perspectives de croissance basée sur un marché plus vaste.
Enfin, la perspective nouvelle de mise en place de solutions intégrées suite à l'acquisition d'ADEUNIS par la société WEBDYN, dans le domaine des économies d'énergie à réaliser sur le bâti existant (décrets tertiaire et bacs) va permettre de consolider une approche plus globales des besoins clients, et doit conforter la position du nouveau périmètre de groupe sur ces marchés.

25.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient actuellement un brevet, deux familles de marques et 30 noms de domaines. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de logiciels pour des produits qu'elle exploite ou sont en cours de développement. Le projet économique de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et assurer, contre les tiers, la protection de ses brevets, marques et demandes y afférents ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux, secrets d'affaires et son savoir-faire) ou ceux qu'elle est autorisée à exploiter dans le cadre de ses activités. Il est également important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure de disposer d'une protection similaire pour l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis, en Asie et dans d'autres pays clés. La Société, qui y consacre d'importants efforts financiers et humains, entend poursuivre sa politique de protection par de nouveaux dépôts de brevets dès lors qu'elle le jugera opportun.

25.3 Risques financiers

Risques sur les besoins de financement.
Au 31 mars 2024, les disponibilités de la société s'élevaient à 533k€.
Ce montant de disponibilités provient de l'octroi de PGE de 825k€ et 600k€ auprès de nos 3 principaux partenaires bancaires au cours de l'année 2020/2021 et 2022/2023, transformés en prêt à moyen terme, d'un prêt à l'innovation BPI de 350 k€ nous permettant de lancer en parallèle du projet 5G une refonte le nôtre gamme de produit, d'un prêt Innovation BPI de 300k€ pour permettre l'accélération de notre projet de croissance à l'international et de l'injection de liquidité par le Groupe en janvier 2024 à hauteur de 700 K€, qui ont permis à Adeunis de retrouver une situation de trésorerie moins tendue.
La société présente donc des dettes à hauteur de 1.981k€ et une dette envers le Groupe de 708 K€

La Société a diminué ses effectifs, action résultant de l'entrée au capital de WEBDYN et de l'optimisation/rationalisation des structures qui a suivi, avec la suppression de postes en doublons qui étaient apparus. En outre, la Société a poursuivi ses actions de maîtrise des dépenses permettant de contenir l'impact sur la marge brute aux seuls effets de l'inflation et la baisse de volume observée.
En conséquence de la forte déstabilisation des cycles sur la supply chain, ses stocks sont encore à un niveau trop important au regard de l'activité, et ont subi une forte dévalorisation du fait de l'obsolescence de certains composants ou produits finis, de protocoles en fin de cycle ou de rotations trop lente de produits entrainant un niveau de stock supérieur à 2 ans. Suite à ce constat, une provision pour dépréciation de ces stocks de 717k€ a été enregistrée pour ramener le niveau de stock a un montant normatif plus en rapport avec l'activité.

Adeunis a continué de suivre une politique stricte en matière d'achat de sous-traitance de ses produits pour atténuer au maximum cette utilisation de trésorerie, désynchronisée des ventes.
La politique stratégique commerciale de la Société ainsi que la mise en place de mesures de maîtrise des dépenses et des investissements ont poursuivi l'assainissement de la structure de coûts de la Société.
Enfin, outre le prix des matières premières reste élevé, la crise des composants étant passée, les prix étant restent à un niveau soutenu, les délais de livraison restent relativement long du fait de la non-disponibilité de certaines matières sur les marchés, et le ralentissement des déploiements clients contraints par la situation géopolitique générale persiste.

26 Rapport sur la gouvernance d'entreprise

26.1 Modalité d'exercice de la direction générale

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Au jour du présent rapport, la direction générale de la société est assurée par Monsieur Hervé BIBOLLET qui cumule également la fonction de Président du Conseil d'administration en tant que Président-Directeur Général.

Il est précisé que les fonctions de Président Directeur Général étaient assurées par Monsieur Jean Luc BAUDOUIN jusqu'au 13 décembre 2023.

En effet, Monsieur Jean Luc BAUDOUIN a démissionné de ses fonctions de Président Directeur Général le 13 décembre 2023, avec effet au jour de l'acquisition définitive par Webdyn d'une participation majoritaire composée de 1.222.933 actions de la Société détenues par TempoCap et Capital Export et représentant 53,22% du capital et des droits de vote de la Société. La réalisation définitive de cette acquisition a eu lieu le 15 décembre 2023.

26.2 Composition du conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société durant l'exercice :

Nom	Mandat	Principale fonction dans le Groupe	Principale fonction hors du Groupe	Date de début et fin de mandat
Muriel Bethoux	Administrateur indépendant	Néant	Néant	Première nomination : 29 septembre 2010 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Jean-Luc Baudouin	Administrateur	Directeur Général Adjoint	Néant	Première nomination : 20 avril 2021 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Jacques Letzelter	Administrateur indépendant	Néant	Néant	Première nomination : 10 novembre 2022 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Hervé Bibollet	Président Directeur Général / Administrateur	Président Directeur Général	Néant	Première nomination : 15 décembre 2023, *étant précisé que cette nomination à titre provisoire en remplacement de Capital Export devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
José Maria Vilallonga Presas	Administrateur	Néant	Président Directeur Général des sociétés FLEXITRON et INTERFACOM	Première nomination : 15 décembre 2023, *étant précisé que cette nomination à titre provisoire en remplacement de TempoCap devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Nuria Vilallonga Gonzales	Administrateur	Néant	Administrateur de la société FLEXITRON	Première nomination : 15 décembre 2023, *étant précisé que cette nomination à titre provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Mathieu Sahy devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine assemblée générale de ratifier les nominations réalisées à titre provisoire aux fonctions d'administrateurs de Messieurs José Maria Vilallonga et Hervé Bibollet ainsi que de Madame Nuria Vilallonga Gonzales, qui avait été décidées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 décembre 2023 avec une prise d'effet

sous condition suspensive de l'acquisition par Webdyn d'une participation majoritaire dans la Société, acquisition qui est intervenue le 15 décembre 2023.

27 Conventions réglementées et transactions avec des parties liées

Nous vous demandons de constater une nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Cette nouvelle convention réglementée a été autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 15 décembre 2023.

- Convention conclue entre la Société et l'un de ses administrateurs, Monsieur Jean-Luc Baudouin :

A la suite de sa démission de son mandat de Président Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Jean-Luc Baudouin qui avait été suspendu lors de sa nomination a repris ses effets.

Un avenant à son contrat de travail a été signé le 15 décembre 2023. La conclusion d'un tel avenant au contrat de travail est justifiée par le souhait du nouvel actionnaire majoritaire de la Société de continuer sa collaboration avec Monsieur Jean-Luc Baudouin dont le rôle au sein de la Société est essentiel dans le projet d'alliance entre la Société et Webdyn. Cet avenant a pour objet de stipuler, entre autres, qu'en cas de licenciement par la Société, sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, qui interviendrait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'effet de l'avenant, Monsieur Jean-Luc Baudouin bénéficierait d'une indemnité contractuelle de licenciement dont le montant sera égal au montant net fiscal des 12 mois de salaire perçus au cours des 12 mois précédents la notification du licenciement (en qualité de salarié ou de mandataire social). Cette indemnité serait versée en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement qui pourrait être due par ailleurs.

Du fait de la qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Baudouin, une telle convention entre dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce relatifs aux conventions réglementées. Ainsi, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, il sera proposé de soumettre cette convention à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Nous vous informons en outre que notre Société n'a effectué aucune transaction avec des parties liées au cours de l'exercice clos, à l'exception de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Pour rappel, il existait des engagements règlementées en faveur de Monsieur Jean Luc Baudouin tel que décrits ci-après :

personne concernée	Nature et Objet	Modalités
Jean Luc BAUDOUIN	Il est rappelé que Monsieur Jean Luc Baudouin dispose d'un contrat de travail au sein de la société depuis le 22 aout 2016. Ce contrat a fait l'objet d'une suspension lors de la nomination de Monsieur Baudouin en qualité de Président directeur général par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2022. • **Suspension du contrat de travail de Monsieur Jean Luc Baudouin et précisions concernant la reprise du contrat de travail de Monsieur Jean Luc Baudouin en cas de cessation du mandat de Président Directeur Général ou de tout autre mandat social qui viendrait à lui être confié au sein de la Société (autre que son mandat d'administrateur) :** – la rémunération annuelle brute qui lui sera allouée au titre de son contrat de travail sera du même montant, fixe et variable que celle perçue au moment de la suspension de ce contrat de travail, réévaluée des augmentations moyennes appliquées sur la masse salariale chaque année entre la suspension et la date de reprise du contrat de travail. – la durée d'exercice du mandat social de Président Directeur Général par Monsieur Jean Luc Baudouin ou de tout autre mandat qui viendrait à lui être confié au sein de la Société depuis la suspension de son contrat de travail en date du 10 novembre 2022 (autre que son mandat d'administrateur) sera prise en considération au titre de l'ancienneté de Monsieur Baudouin pour le calcul des droits liés à l'ancienneté. • **Engagement d'octroi d'une indemnité spécifique en cas de cessation du mandat de Monsieur Jean Luc Baudouin dans les deux hypothèses limitativement énumérées ci-après :** **(i) Hypothèse 1 :** En cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat de Président directeur général (ou de tout autre mandat social qui lui serait confié au sein de la société), suivi de la cessation concomitante de son contrat de travail intervenant à l'issue d'un licenciement notifié pour un autre motif que la faute grave ou lourde, et dans l'hypothèse où Monsieur Jean Luc Baudouin ne pourrait bénéficier en tout ou partie de la garantie GSC souscrite pour son compte ni de la couverture de chômage attribuée aux salariés : - il lui sera attribué une indemnité exceptionnelle de cessation du mandat dont le montant brut sera égal à la différence entre d'une part, le montant net fiscal des rémunérations perçues à quelque titre que ce soit (mandat ou contrat de travail) au cours des 12 mois précédant la cessation de son mandat et de son contrat de travail et, d'autre part, le montant de la couverture GSC sur 12 mois (assurance de garantie chômage) qui lui sera effectivement attribuée en application des garanties résultant de la formule 70 qui sera souscrite par la société au bénéficie de Monsieur Jean-Luc Baudouin. L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette première hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°2. **(ii) Hypothèse 2 :** - en cas d'acquisition par un tiers seul ou de concert, plus de 50% du capital ou des droits de vote d'ADEUNIS, il sera versé une indemnité exceptionnelle brute équivalente à 12 mois de rémunération fixe et variable calculée sur la base de la rémunération de son mandat, sous les 3 conditions cumulatives suivantes : ° cessation volontaire du mandat de PDG suite à cette acquisition, ° cessation concomitante du contrat de travail, volontaire ou non, et ° absence de droits à indemnisation au titre de la garantie GSC et/ou pôle emploi. L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette seconde hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°1. **mêmes conditions que celles applicables aux salariés de la catégorie cadre à laquelle il est assimilé** Lors de sa réunion du 13 décembre 2023, le conseil d'administratin a décidé à l'unanimité de mettre fin aux deux indémnités susvisées, sous condition suspensive de la réalisation de l'acquisition par WEBDYN dune participation majoritaire dans la société, acquisition qui est intervenue le 15 décembre 2023. Il est précisé par ailleurs que le contrat de travail de Monsieur Jean Luc BAUDOUIN a repris effet le 15 décembre 2023 à la suite de sa démission aux fonctions de Président Directeur Général, les autres engagements susvisés devenant ainsi sans objet ou étant repris dans son contrat de travail tel que modifié par son nouvel avenant.	Président directeur général

28 Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% et une filiale de la Société

Néant.

29 Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice

	Durée de l'autorisation	Prix d'émission des actions	Montant nominal maximal en euros	Utilisation de la délégation à la date des présentes
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	24 mois		10% du capital social	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	26 mois	-	100.000 euros *Plafond indépendant*	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	Le prix d'émission sera déterminé par le Conseil d'administration dans les plafonds fixés par l'assemblée.	Pour les actions : 700.000 € Pour les titres de créances : 10.000.000 € *Plafonds indépendants*	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'instaurer un délai de priorité) par offre au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	26 mois	Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.	Pour les actions : 500.000€ * Pour les titres de créances : 10.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.	Pour les actions : Pour les titres de créances : 10.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (1)	18 mois	Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 II du Code de commerce, que le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	Pour les actions : 500.000 € Pour les titres de créances : 10.000.000€ *Plafonds indépendants*	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	18 mois	Au même prix que l'émission initiale	Dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	26 mois	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail	0,5% du capital social apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration *Plafond indépendant*	Néant
Assemblée générale du 29 septembre 2021				
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées (2)	38 mois	-	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil	Le conseil d'administration en date du 29 septembre 2021 a décidé l'attribution gratuite de 37.500 actions sur le fondement de cette délégation. Ces 37.500 actions sont aujourd'hui caduques.

* plafond commun

** plafond commun

(1) la catégorie de personnes est la suivante :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur de l'électronique, du numérique, de la « Smart city », ou du « Smart building » ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé annuel minimum de 10 millions d'euros au titre du dernier exercice clos précédant la décision du Conseil d'administration prise sur la base de la présente délégation ; ou

- les sociétés ou fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger, ayant investi au cours des 24 derniers mois plus de 500.000 euros dans le secteur de l'électronique, du numérique, de la « Smart city », ou du « Smart building »

(2) L'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, serait réalisée au profit :

(i) des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,

(ii) et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

30 Rémunération des mandataires sociaux

Le seul dirigeant mandataire social à avoir été rémunéré durant l'exercice clos le 31 mars 2024 est l'ancien Président Directeur Général, Monsieur Jean-Luc Baudouin, jusqu'à la date effective de sa démission le 15 décembre 2023.

A compter de cette date, un nouveau Président Directeur Général a été nommé, Monsieur Hervé Bibollet. Monsieur Hervé Bibollet ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de son mandat social.

Les rémunérations versées à tous les mandataires sociaux ayant été présents sur cet exercice, s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros) 31/03/2024	
Rémunérations fixes	110
Rémunérations variables annuelles	-
Rémunérations exceptionnelles	-
Autres rémunérations	-
Avantages en nature	2
Rémunérations totales	112

31 Permanence des méthodes Comptables

Il n'y a pas eu de modification des méthodes comptables en vigueur.

La société a pris l'option d'activer les frais de production pour elle-même de matériels et logiciels au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021, ayant internalisé une partie des développements matériels (bancs de test notamment) et logiciels d'applications client qui étaient sous-traités auparavant. Cette pratique a été conservée sur l'exercice 2023/2024.

Au titre de cet exercice, l'impact de cette production d'immobilisation est la constatation d'un produit de 496 K€, du fait de la mise en œuvre du projet 5G et du projet Renew pour la refonte de nos plateformes techniques notamment.
Il est à noter que des projets terminés sur l'exercice ont été activés pour 1.306k€.

32 Information sur les délais de paiement

En milliers d'Euros	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus -1	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	134					38	196					31
Montant total des factures concernées (TTC)	556 122	43 992	80 867	18 503	12 402	155 764	735 549	76 949	1 622	0	-2 587	75 985
Pourcentage du montant total des achats (y compris immobilisations) de l'exercice (TTC) -2	12,45%	0,98%	1,81%	0,41%	0,28%	3,49%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							12,45%	1,30%	0,03%	0,00%	-0,04%	1,29%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

33 . Attribution d'actions gratuites et BSA

Nous vous précisons qu'il n'existe, au jour du présent rapport, aucun plan d'attribution gratuites d'actions en vigueur.

Bons de souscription d'actions

Il est rappelé que la Société HARBERT a souscrit à un bon de souscription d'actions (BSA) lui donnant droit de souscrire à un nombre d'actions représentant 12% des fonds qui avaient été empruntés sur l'ensemble de l'émission obligataire, soit un montant maximum global de 240.000 euros.

Les principales caractéristiques de ce BSA figurent ci-après :

BSA	
Nombre de BSA émis	1
Date d'autorisation par l'assemblée générale	17-sept-19
Date d'émission par le Conseil d'Administration	28-oct-19
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice du BSA	Un nombre d'actions représentant un maximum global de 240.000 euros, soit 70.796 Actions à la date des présentes sur la base d'un prix de souscription de 3,390 euros par action.
Date d'expiration	28-oct-29
Prix de souscription du BSA	Gratuit
Prix d'exercice	Le prix est calculé, au libre choix d'HARBERT, selon l'une des méthodes suivantes : (i) un prix égal à 95% de la moyenne des cours moyens pondérés de l'action Adeunis durant les 10 jours de bourse précédents la date de la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, soit 3,843 euros par Action ; ou (ii) un prix égal par action Adeunis au cours le plus bas de l'action Adeunis enregistré en 2019, soit 3,390 euros par Action ; ou (iii) le paiement en numéraire de la valeur nominale de chacune des actions émises par exercice des BSA sur la base du prix net d'émission permettant au titulaire de recevoir par la suite un certain nombre d'actions, entièrement libérées, (ci-après « X ») où X est égal à Y-Z, Z étant calculé comme suit : $Z = \frac{Y(B-C)}{A}$ Où: X = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire (nonobstant tout rompus) ; Y = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire en fonction de l'exercice de ses Droits de Souscription (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des BSA) ; A = la juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA à la date d'exercice, calculée conformément à la méthode décrite ci-après ; B = le prix d'exercice (soit 3,843 euros) ; et C = la valeur nominale des actions émises par exercice des BSA (soit 0,50 euro). La juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA (ci-après "A") devra être calculée de la façon suivante : - Si la date d'exercice des BSA a lieu pendant que la Société est cotée, "A" sera égal à la moyenne du cours de clôture des actions Adeunis sur la période de trente jours de bourse se terminant le troisième jour précédant la date de notification de l'exercice des BSA ; - Si la date d'exercice des BSA a lieu après que la société soit sortie de cote, "A" sera égal à la moyenne pondérée des cours vendeurs de clôture ou, subsidiairement, le cours acheteur de clôture des actions de la société sur la période de dix jours ouvrés se terminant le troisième jour précédant la date de réalisation de la notification d'exercice.

C. Comptes Annuels

ÉTATS DE SYNTHÈSE

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023
Production vendue de biens	4 325	4 647
Production vendue de services	468	807
Chiffre d'affaires	**4 793**	**5 454**
Production stockée	93	624
Production Immobilisée	497	1 036
Reprises sur provisions et transferts de charges	109	74
Autres produits	17	115
Total produits exploitation	**5 508**	**7 303**
Achats de matières premières et autres appros.	-739	-1 291
Variation stock matières premières	135	191
Autres achats et charges externes	-2 874	-4 001
Impôts et taxes	-53	-56
Salaires et traitements	-1 819	-1 847
Charges sociales	-837	-863
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations	-208	-211
Sur actif circulant	-718	-19
Dotations aux provisions	-59	0
Autres charges	-70	-113
Résultat d'exploitation	**-1 734**	**-907**
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	0	15
Reprise sur provision et trf de charges	7	14
Charges financières		
Dotations aux provisions	-8	-12
Intérêts et charges assimilées	-105	-44
Différences négatives de change	0	-1
Résultat financier	**-106**	**-28**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	20
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions	29	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-418	-111
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat exceptionnel	**-389**	**-91**
Impôt sur les résultats / CIR	350	403
RESULTAT NET	**-1 880**	**-623**
Résultat par action – pour 2 297 770 actions	-0,82	-0,27

BILAN

	ACTIF *(en milliers d'euros)*	31/03/2024 BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET	31/03/2023 NET
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Concessions, brevets et droits similaires	1834	-839	995	133
	Immobilisations en cours	453	0	453	1087
	Fonds commercial	374	0	374	374
	Immobilisations corporelles				
	Installations techniques, matériel et outillage	1 876	-1 405	471	199
	Autres immobilisations corporelles	243	-207	36	44
	Immobilisations en cours	39	0	39	216
	Immobilisations financières				
	Participations	0	0	0	0
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	179	0	179	150
	Actif immobilisé	**4 998**	**-2 451**	**2547**	**2203**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières, approvisionnements	765	-236	529	625
	Produits intermédiaires et finis	1513	-481	1032	1444
	Avances et acomptes sur commandes	7	0	7	48
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	814	0	814	861
	Autres créances	642	0	642	638
	Disponibilités	533	0	533	936
	Charges constatées d'avance	107	0	107	74
	Ecart de conversion actif	0	0	0	0
	Actif circulant	**4 381**	**-717**	**3 664**	**4 626**
	TOTAL ACTIF	**9 379**	**-3 168**	**6 211**	**6 829**

	PASSIF *(en milliers d'euros)*	31/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 1 138)	1 149	1 149
	Primes d'émission		
	Réserve légale	64	64
	Autres réserves	1 329	1 612
	Report à nouveau	0	340
	Résultat	-1 880	-623
	Subvention d'Investissement	233	233
	Capitaux propres	**895**	**2 775**
autres fonds propres	Avances Conditionnées	121	30
PROVISIONS	**Provisions pour risques et charges**		
	Provisions pour risques	84	29
	Provisions pour charges	0	0
DETTES	**Dettes financières**		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 801	1 741
	Emprunts et dettes financières diverses	767	0
	Avances et acomptes reçus	1	13
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	876	720
	Dettes fiscales et sociales	768	696
	Autres dettes	809	810
	Produits constatés d'avance	89	10
	Ecarts de conversion passif	0	5
	TOTAL PASSIF	**6 211**	**6 829**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Autre	Résultat	Capitaux
Capitaux propres 31/03/2022	**1 138**	**0**	**2 424**	**50**	**-397**	**3 215**
Affectation du résultat au 31/03/2022			-397		397	**0**
Variation de capital	11	0	-11			**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations				183		**183**
Résultat au 31/03/2023					-623	**-623**
Capitaux propres 31/03/2023	**1 149**	**0**	**2 016**	**233**	**-623**	**2 775**
Affectation du résultat au 31/03/2023			-623		623	**0**
Variation de capital		0				**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations						**0**
Résultat au 31/03/2024					-1 880	**-1880**
Capitaux propres 31/03/2024	**1 149**	**0**	**1 393**	**233**	**-1 880**	**895**

*

* *

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.148.885 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

ADEUNIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'Assemblée générale de la société ADEUNIS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADEUNIS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- La dépréciation des stocks ;
- L'activation et la valorisation des projets de développement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 30 juillet 2024

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

Comptes Annuels

ÉTATS DE SYNTHÈSE

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023
Production vendue de biens	4 325	4 647
Production vendue de services	468	807
Chiffre d'affaires	**4 793**	**5 454**
Production stockée	93	624
Production Immobilisée	497	1 036
Reprises sur provisions et transferts de charges	109	74
Autres produits	17	115
Total produits exploitation	**5 508**	**7 303**
Achats de matières premières et autres appros.	-739	-1 291
Variation stock matières premières	135	191
Autres achats et charges externes	-2 874	-4 001
Impôts et taxes	-53	-56
Salaires et traitements	-1 819	-1 847
Charges sociales	-837	-863
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations	-208	-211
Sur actif circulant	-718	-19
Dotations aux provisions	-59	0
Autres charges	-70	-113
Résultat d'exploitation	**-1 734**	**-907**
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	0	15
Reprise sur provision et trf de charges	7	14
Charges financières		
Dotations aux provisions	-8	-12
Intérêts et charges assimilées	-105	-44
Différences négatives de change	0	-1
Résultat financier	**-106**	**-28**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	20
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions	29	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-418	-111
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat exceptionnel	**-389**	**-91**
Impôt sur les résultats / CIR	350	403
RESULTAT NET	**-1 880**	**-623**
Résultat par action – pour 2 297 770 actions	-0,82	-0,27

BILAN

	ACTIF *(en milliers d'euros)*	31/03/2024 BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET	31/03/2023 NET
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Concessions, brevets et droits similaires	1834	-839	995	133
	Immobilisations en cours	453	0	453	1087
	Fonds commercial	374	0	374	374
	Immobilisations corporelles				
	Installations techniques, matériel et outillage	1 876	-1 405	471	199
	Autres immobilisations corporelles	243	-207	36	44
	Immobilisations en cours	39	0	39	216
	Immobilisations financières				
	Participations	0	0	0	0
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	179	0	179	150
	Actif immobilisé	**4 998**	**-2 451**	**2547**	**2203**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières, approvisionnements	765	-236	529	625
	Produits intermédiaires et finis	1513	-481	1032	1444
	Avances et acomptes sur commandes	7	0	7	48
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	814	0	814	861
	Autres créances	642	0	642	638
	Disponibilités	533	0	533	936
	Charges constatées d'avance	107	0	107	74
	Ecart de conversion actif	0	0	0	0
	Actif circulant	**4 381**	**-717**	**3 664**	**4 626**
	TOTAL ACTIF	**9 379**	**-3 168**	**6 211**	**6 829**

	PASSIF *(en milliers d'euros)*	31/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 1 138)	1 149	1 149
	Primes d'émission		
	Réserve légale	64	64
	Autres réserves	1 329	1 612
	Report à nouveau	0	340
	Résultat	-1 880	-623
	Subvention d'Investissement	233	233
	Capitaux propres	**895**	**2 775**
autres fonds propres	Avances Conditionnées	121	30
PROVISIONS	**Provisions pour risques et charges**		
	Provisions pour risques	84	29
	Provisions pour charges	0	0
DETTES	**Dettes financières**		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 801	1 741
	Emprunts et dettes financières diverses	767	0
	Avances et acomptes reçus	1	13
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	876	720
	Dettes fiscales et sociales	768	696
	Autres dettes	809	810
	Produits constatés d'avance	89	10
	Ecarts de conversion passif	0	5
	TOTAL PASSIF	**6 211**	**6 829**

ADEUNIS

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL 2023/2024

Exercice clos au 31 Mars 2024

Société anonyme au capital de 1 148 885 Euros

Siège social : Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES
430 190 496 RCS GRENOBLE

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 6.211.502,14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4.793.179,45 Euros et dégageant une perte de 1.879.675,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023/2024 a été marqué par :

La prise de contrôle d'Adeunis par la société WEBDYN (groupe FLEXITRON), suite à l'acquisition de 1.222.933 actions représentant 53,22% du capital social et des droits de vote théoriques d'Adeunis, auprès des sociétés TempoCap 2 LP, TempoCap 2S LP et Capital Export le 15 décembre 2023,

- l'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire, le cas échéant, suivie d'un retrait obligation, par WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle,

- La mise à disposition par la WEBDYN d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 700.000 euros, ayant vocation à être incorporée au capital de la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'1 million d'euros,

- L'acquisition par la société WEBDYN, filiale à 100% de la société de droit espagnol FLEXITRON S.L, le 15 décembre 2023, d'une participation majoritaire au capital, composée de 1 222 933 actions ADEUNIS détenues par les fonds TEMPOCAP et CAPITAL EXPORT et représentant 53,22% des actions en circulation,

- L'opération d'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société WEBDYN à la suite de cette acquisition, ainsi que les mesures de restructuration au sein de la société, ayant notamment pour conséquences sur cet exercice :

 - un changement de gouvernance, et la nomination de M Hervé Bibollet, salarié du groupe Flexitron, en tant que nouveau PDG de la société en décembre 2023
 - l'injection de 700 K€ de liquidité en compte courant par Webdyn en janvier 2024
 - un plan de restructuration et de départs engagés sur le 1er trimestre 2024 (cout total de 178 K€ en charges exceptionnelles)
 - des dépenses d'honoraires en légal / restructuring / expertises / opérations sur le capital…enregistrées en charges exceptionnelles pour un montant de 209 K€

- La finalisation du plan d'investissements importants dans le cadre de la souveraineté de la France autour de la 5G,

- La finalisation du projet de renouvellement des gammes et des plateformes techniques,

- La poursuite des actions devant mener à l'internationalisation de notre modèle commercial, via l'intégration à la session de l'Accélérateur International de BPI,

- La souscription de d'un prêt auprès de BPI dans le but d'accompagner la mise sur le marché des produits 5G pour un montant global de 300 K€,

- L'organisation mise en place pour contourner les difficultés d'approvisionnement afin de continuer d'assurer les livraisons à nos clients, ainsi que l'orientation de l'équipe R&D pour assurer le développement et l'adaptation de nos gammes de produits et services au marché a permis un fonctionnement résilient et agile, permettant de reconstituer les marges commerciales en comparaison avec la dégradation marquée de l'exercice précédent.

- Une dépréciation significative de la valeur des stocks en fin d'année 2023, de

713 K€, s'expliquant par

- Les retards de livraisons liés à la crise d'approvisionnement en composants et constatation d'un surstock par la Société en 2023, alors que la demande de ces composants ainsi que leur valeur marchande sont à ce jour fortement dévaluées ;
- Un basculement fin 2023 vers une nouvelle technologie de connectivité qui a entrainé la désuétude des composants et produits finis de la Société reposant sur l'ancienne technologie ;
- Une faiblesse du marché, compte tenu de la fin de la crise sanitaire, sur certaines gammes de produits finis de la Société surstockées et sur lesquelles cette dernière a enregistré une très faible rotation voire aucune rotation au cours de l'exercice 2023-2024.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2023 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

• Continuité de l'exploitation,

• Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

• Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 611 287		966 389
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 181 127		355 952
Installations générales agencements aménagements divers		293 011		733
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		222 493		7 383
Immobilisations incorporelles en cours		1 087 002		299 221
Immobilisations corporelles en cours		215 912		197 363
	TOTAL	3 999 544	-	860 652
autres titres immobilisés		6 411		7 079
Prêts, autres immobilisations financières		143 672		21 904
	TOTAL	150 083	-	28 983
	TOTAL GENERAL	5 760 914	-	1 856 024

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		369 890	2 207 786	2 207 786
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			660 612	1 876 467	1 876 467
Installations générales agencements aménagements divers			154 138	139 606	139 606
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			126 600	103 276	103 276
Immobilisations incorporelles en cours		931 923		454 300	454 300
Immobilisations corporelles en cours		374 587		38 688	38 688
	TOTAL	1 306 510	941 350	2 612 336	2 612 336
				13 490	13 490
Prêts, autres immobilisations financières				165 576	165 576
	TOTAL	-	-	179 066	179 066
TOTAL GENERAL		1 306 510	1 311 240	4 999 188	4 999 188

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions - Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 104 667	103 998	- 369 890	838 775
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 982 387	83 898	- 660 612	1 405 673
Installations générales agencements aménagements divers		274 777	3 284	- 154 138	123 923
Matériel de transport		-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		196 438	12 887	- 126 600	82 725
	TOTAL	2 453 602	100 069	- 941 350	1 612 321
TOTAL GENERAL		3 558 269	204 067	- 1 311 240	2 451 096

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	103 998				
Instal.techniques matériel outillage indus.		83 898				
Instal.générales agenc.aménag.divers		3 284				
Matériel de bureau informatique mobilier		12 887				
	TOTAL	100 069				
	TOTAL GENERAL	204 067				

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	373 977			373 977	
Total	373 977			373 977	

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de R&D et de développement des logiciels sont valorisés à leur cout de revient, constitué des frais de personnel engagés et des dépenses d'achats et de sous-traitance directement affectés aux projets

Le fonds commercial figure à l'actif pour un montant de 373 977€
Au regard des critères inhérents à l'utilisation par l'entreprise du fonds commercial, il n'est pas retenu de caractère limité de sa durée d'utilisation.

Le fonds commercial n'est pas amorti. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an.
Le test de dépréciation qui a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif à la valeur actuelle n'a pas entrainé de provision pour dépréciation.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais de développement des bancs de tests sont valorisés à leur cout de revient, constitué des frais de personnel engagés et des dépenses d'achats et de sous-traitance directement affectés aux projets.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels & licences	Linéaire	3 à 5 ans
Frais de Développements	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Bancs de test	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Production immobilisée

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Les projets développés sont amortis linéairement sur 3 à 5 ans à compter de leur mise en service / commercialisation.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	28 770	3 674	8 485		23 959
Pertes de change	254	8 344	7 144		1 454
Autres provisions pour risques et charges	-	57 899			57 899
TOTAL	29 024	69 917	15 629		83 312

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	31 875	717 866	31 875		717 866
Sur comptes clients	61 316		61 316		-
TOTAL	93 191	717 866	93 191		717 866
TOTAL GENERAL	122 215	787 783	108 820		801 178
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		779 439	101 676		
financières		8 344	7 144		
exceptionnelles			-		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	179 066	13 490	165 576
Clients douteux ou litigieux		-	
Autres créances clients	813 694	813 694	
Personnel et comptes rattachés		-	
Impôts sur les bénéfices	449 514	449 514	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 276	73 276	
Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	
Divers état et autres collectivités publiques	61 399	61 399	
Débiteurs divers	56 761	56 761	
Charges constatées d'avance	106 946	106 946	
TOTAL	1 740 656	1 575 080	165 576

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 887	8 887	-	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 791 904	251 563	1 125 637	414 704
Emprunts et dettes financières divers	59 000		59 000	
Avances Conditionnées / projet 5G	121 256		121 256	
Fournisseurs et comptes rattachés	875 933	875 933		
Personnel et comptes rattachés	448 505	448 505		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	298 712	298 712		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 155	5 155		
Autres impôts taxes et assimilés	15 604	15 604		
Groupe et Associés	708 232	708 232		
Autres dettes	809 131	809 131		
Produits constatés d'avance	89 417	89 417		
TOTAL	5 231 736	3 511 139	1 305 893	414 704
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000		285 000	15 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	251 563			

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0,50	2 297 770			2 297 770

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières premières, marchandises et produits semi-finis ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits finis

Les produits finis (après contrôle qualité) sont évalués au cout standard basé sur le dernier Prix Moyen Pondéré connu des produits semi-finis correspondant au moment du reclassement en produits finis.

Dépréciation des stocks

Les stocks ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Le taux de dépréciation a été calculé en fonction des rotations de stocks, complétée par une analyse ligne à ligne à dire d'expert.

Les stocks en fin de période se composent de la manière suivante :

Stocks 31/03/24	

Intitulé	31/03/2024
STOCKS DE MAT PREMIERES	765 063 €
STOCKS DE PRODUITS FINIS	1 467 722 €
STOCK EN TRANSIT	44 972 €
TOTAL STOCKS BRUTS	**2 277 757 €**
DEPRECIATION STOCK MP	-235 598 €
DEPRECIATION STOCK PF	-482 268 €
	1 559 891 €

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Subvention à recevoir	57 899
Aide CIFRE	3 500
Remboursement Assurances	20 721
AAR	355
Total	82 475

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 887
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 592
Dettes fiscales et sociales	648 440
Total	819 919

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Loyers	53 515
Assurance	13 555
Autres Charges d'exploitation	39 876
Total	106 946
Produits constatés d'avance	Montant
reclassement CA - Incoterm	85 868
autres Produits d'exploitation	3 549
Total	89 417

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Autre	Résultat	Capitaux
Capitaux propres 31/03/2022	**1 138**	**0**	**2 424**	**50**	**-397**	**3 215**
Affectation du résultat au 31/03/2022			-397		397	**0**
Variation de capital	11	0	-11			**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations				183		**183**
Résultat au 31/03/2023					-623	**-623**
Capitaux propres 31/03/2023	**1 149**	**0**	**2 016**	**233**	**-623**	**2 775**
Affectation du résultat au 31/03/2023			-623		623	**0**
Variation de capital		0				**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations						**0**
Résultat au 31/03/2024					-1 880	**-1880**
Capitaux propres 31/03/2024	**1 149**	**0**	**1 393**	**233**	**-1 880**	**895**

Modalités de comptabilisation du financement BPI (projet 5G)

La quote-part de financement correspondant à la part subventionnée du projet est enregistrée :

En subvention d'investissement pour la part correspondant au financement de dépenses activées. La reprise de la subvention d'investissement au résultat s'effectue à compter de la mise en service des immobilisations financées, et au rythme des amortissements correspondant.

En subvention d'exploitation pour la part correspondant au financement de dépenses d'exploitation.

La quote-part de financement correspondant à l'avance remboursable est présentée au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ». S'il est probable que l'opération soit un succès ou tant qu'il n'est pas certain qu'elle sera un échec, l'avance est maintenue dans les fonds propres jusqu'à son remboursement (déclenché par le succès du projet).

4. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

Par secteur géographique

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	3 682 648
EXPORT	1 110 532
Total	4 793 180

Par ligne de produits

(en milliers d'euros)	31/03/2024	31/03/2023	Variation	%
IIoT « catalog range & services »	3 876	4 219	-343	-8,1%
IIoT « customized product »	461	350	111	31,7%
Modules M2M	457	885	-428	-48,4%
Chiffre d'affaires Société	**4 793**	**5 454**	**-661**	**-12,1%**

Rémunération des dirigeants

Le seul dirigeant mandataire à considérer ici est le Président Directeur Général qui a été le seul mandataire social exécutif d'ADEUNIS jusqu'à la date du 15 décembre 2023, date de prise d'effet de sa démission de son mandat de Président Directeur Général.
Un changement de gouvernance a été effectué à cette date, le nouveau PDG n'étant pas rémunéré par ADEUNIS ; les chiffres reportés ci-dessous tiennent compte de cette situation.

	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	112
Total	112

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros) 31/03/2024	
Rémunérations fixes	110
Rémunérations variables annuelles	-
Rémunérations exceptionnelles	-
Autres rémunérations	-
Avantages en nature	2
Rémunérations totales	112

Effectif par catégories

	Personnel salarié (base CVAE)
Cadres	22
Agents de maîtrise et techniciens	4
Employés	1
Total	27

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers

donnés

Autres engagements donnés :		
INTERETS SUR EMPRUNTS	183 358	208 486
CREDIT BAIL	25 128	
Total (1)		208 486

Crédit-Bail

(Code monétaire et financier R313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				36 403	36 403
Amortissements - dotations de l'exercice				12 134	12 134
Total				12 134	12 134
Redevances payées - cumuls exercices antérieurs - exercice				1 077 12 920	1 077 12 920
Total				13 997	13 997
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans				12 920 11 844	12 920 11 844
Total				24 764	24 764
Valeur résiduelle - entre 1 et 5 ans				364	364
Total				364	364

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	Moins d'un an	0 €
60 à 64 ans	1 à 5 ans	12 753 €
50 à 59 ans	6 à 15 ans	48 552 €
40 à 49 ans	16 à 25 ans	7 784 €
30 à 39 ans	26 à 35 ans	198 €
Moins de 30 ans	Plus de 35 ans	14 €
Dette actuarielle		
Engagement total		69 301 €

Hypothèses de calcul retenues :

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :
Départ à la retraite au taux plein
Turn-over moyen sur 3 ans de :
- 15.16 % sur la tranche d'âge 30-39 ans
- 16.67 % sur la tranche d'âge 49-49 ans
- 11.21 % sur la tranche d'âge 50-59 ans

Taux d'actualisation : 3,32%
Augmentation annuelle des salaires : 2%
Départ à l'initiative des salariés

La baisse constatée de ces engagements provient du départ à la retraite de 2 employés durant l'année fiscale considérée.

BSA (Bons de Souscription d'Action)

Il est rappelé que la Société HARBERT a souscrit à un bon de souscription d'actions (BSA) lui donnant droit de souscrire à un nombre d'actions représentant 12% des fonds qui avaient été empruntés sur l'ensemble de l'émission obligataire, soit un montant maximum global de 240.000 euros. Les principales caractéristiques de ce BSA figurent ci-après :

BSA	
Nombre de BSA émis	1
Date d'autorisation par l'assemblée générale	17-sept-19
Date d'émission par le Conseil d'Administration	28-oct-19
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice du BSA	Un nombre d'actions représentant un maximum global de 240.000 euros, soit 70.796 Actions à la date des présentes sur la base d'un prix de souscription de 3,390 euros par action.
Date d'expiration	28-oct-29
Prix de souscription du BSA	Gratuit
Prix d'exercice	Le prix est calculé, au libre choix d'HARBERT, selon l'une des méthodes suivantes : (i) un prix égal à 95% de la moyenne des cours moyens pondérés de l'action Adeunis durant les 10 jours de bourse précédents la date de la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, soit 3,843 euros par Action ; ou (ii) un prix égal par action Adeunis au cours le plus bas de l'action Adeunis enregistré en 2019, soit 3,390 euros par Action ; ou (iii) le paiement en numéraire de la valeur nominale de chacune des actions émises par exercice des BSA sur la base du prix net d'émission permettant au titulaire de recevoir par la suite un certain nombre d'actions, entièrement libérées, (ci-après « X ») où X est égal à Y-Z, Z étant calculé comme suit : $Z = \frac{Y(B-C)}{A}$ Où: X = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire (nonobstant tout rompus) ; Y = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire en fonction de l'exercice de ses Droits de Souscription (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des BSA) ; A = la juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA à la date d'exercice, calculée conformément à la méthode décrite ci-après ; B = le prix d'exercice (soit 3,843 euros) ; et C = la valeur nominale des actions émises par exercice des BSA (soit 0,50 euro). La juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA (ci-après "A") devra être calculée de la façon suivante : - Si la date d'exercice des BSA a lieu pendant que la Société est cotée, "A" sera égal à la moyenne du cours de clôture des actions Adeunis sur la période de trente jours de bourse se terminant le troisième jour précédant la date de notification de l'exercice des BSA ; - Si la date d'exercice des BSA a lieu après que la société soit sortie de cote, "A" sera égal à la moyenne pondérée des cours vendeurs de clôture ou, subsidiairement, le cours acheteur de clôture des actions de la société sur la période de dix jours ouvrés se terminant le troisième jour précédant la date de réalisation de la notification d'exercice.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - trf charges exceptionnelles (assurance)	29 155	797000
Total	29 155	
Charges exceptionnelles - charges exceptionnelles/litige (assurance) - Pénalités de retard - Autres (legal - restructuring, opé capital..) - Charges de personnel / restructuration	 31 155 30 209 200 178 095	 671000 671200 671800 671800
Total	418 480	

7. DEFICITS REPORTABLES

Au 31 mars 2024, la société dispose de 21.54.958€ de déficits reportables.

8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023/2024, sont les suivants :

- BDO 38.000 €HT (mission légale)
 5.000 €HT (SACC - Attestation de cohérence-OPA)

Adeunis est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Flexitron
Identité des entreprises consolidantes (PCG art. 833-2/3, 833-2/4 et 833-2/5)
FLEXITRON
76. 3 A Belmonte de Tajo
28019 MADRID (Espagne)

*
* *

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.148.885 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

ADEUNIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

A l'Assemblée générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Monsieur Jean Luc BAUDOUIN, Président Directeur Général jusqu'au 15 décembre 2023
(Autorisation du conseil d'Administration du 15 décembre 2023)

- Nature et objet :
 A la suite de sa démission de son mandat de Président Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Jean-Luc Baudouin qui avait été suspendu lors de sa nomination a repris ses effets. Un avenant à son contrat de travail a été signé le 15 décembre 2023.

- Modalités :
 Cet avenant a pour objet de stipuler, entre autres, qu'en cas de licenciement par la Société, sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, qui interviendrait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'effet de l'avenant, Monsieur Jean-Luc Baudouin bénéficierait d'une indemnité contractuelle de licenciement dont le montant sera égal au montant net fiscal des 12 mois de salaire perçus au cours des 12 mois précédents la notification du licenciement (en qualité de salarié ou de mandataire social). Cette indemnité serait versée en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement qui pourrait être due par ailleurs.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :
 La conclusion d'un tel avenant au contrat de travail est justifiée par le souhait du nouvel actionnaire majoritaire de la Société de continuer sa collaboration avec Monsieur Jean-Luc Baudouin dont le rôle au sein de la Société est essentiel dans le projet d'alliance entre la Société et Webdyn.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie jusqu'au 15 décembre 2023, date à laquelle Monsieur Jean-Luc BAUDOUIN a démissionné de ses mandats.

Avec Monsieur Jean Luc BAUDOUIN, Président Directeur Général jusqu'au 15 décembre 2023

- Nature et objet :
 Suspension du contrat de travail de Monsieur Jean Luc BAUDOUIN et précisions concernant la reprise du contrat de travail de Monsieur Jean Luc BAUDOUIN en cas de cessation du mandat de Président-Directeur Général ou de tout autre mandat social qui viendrait à lui être confié au sein de la société (autre que son mandat d'administrateur).

- Modalités :
 - La rémunération annuelle qui lui est allouée au titre de son contrat de travail est du même montant, fixe et variable, que celle perçue au moment de la suspension de ce contrat de travail, réévaluée des augmentations moyennes appliquées sur la masse salariale chaque année entre la suspension et la date de retour au statut salarié, pour un retour au même poste et conditions
 - La durée d'exécution des mandats sociaux détenus par Monsieur Jean Luc BAUDOUIN depuis la suspension de son contrat de travail en date du 10 novembre 2022 (autre que son mandat d'administrateur) est prise en considération au titre de l'ancienneté de celui-ci pour le calcul des droits liés à l'ancienneté.

- Nature et objet :
 Octroi d'une indemnité spécifique en cas de cessation de mandat.

- Modalités :
 Engagement d'octroi d'une indemnité spécifique en cas de cessation de mandat dans les deux hypothèses limitativement énumérées ci-après :

 Hypothèse 1 :
 En cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat de Président directeur général (ou de tout autre mandat social qui lui serait confié au sein de la société), suivi de la cessation concomitante de son contrat de travail intervenant à l'issue d'un licenciement notifié pour un autre motif que la faute grave ou lourde, et dans l'hypothèse où Monsieur Jean Luc Baudouin ne pourrait bénéficier en tout ou partie de la garantie GSC souscrite pour son compte ni de la couverture de chômage attribuée aux salariés :
 il lui serait attribué une indemnité exceptionnelle de cessation du mandat dont le montant brut serait égal à la différence entre d'une part, le montant net fiscal des rémunérations perçues à quelque titre que ce soit (mandat ou contrat de travail) au cours des 12 mois précédant la cessation de son mandat et de son contrat de travail et, d'autre part, le montant de la couverture GSC sur 12 mois (assurance de garantie chômage) qui lui serait effectivement attribuée en application des garanties résultant de la formule 70 souscrite par la société au bénéfice de Monsieur Jean-Luc Baudouin.
 L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette première hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°2.

Hypothèse 2 :
En cas d'acquisition par un tiers seul ou de concert, de plus de 50% du capital ou des droits de vote d'ADEUNIS, il serait versé une indemnité exceptionnelle brute équivalente à 12 mois de rémunération fixe et variable calculée sur la base de la rémunération de son mandat, sous les 3 conditions cumulatives suivantes :

- cessation volontaire du mandat de PDG suite à cette acquisition,
- cessation concomitante du contrat de travail, volontaire ou non, et
- absence de droits à indemnisation au titre de la garantie GSC et/ou pôle emploi.

L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette seconde hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°1.

- Nature et objet :
 Autorisation à bénéficier du régime frais de santé et de prévoyance mis en place par la société.

- Modalités :
 Cette autorisation suit les mêmes conditions que celles applicables aux salariés de la catégorie cadre à laquelle M. Jean-Luc BAUDOUIN est assimilé

A Echirolles, le 30 juillet 2024

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.148.885 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 mars 2024

Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

ADEUNIS

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

CHARTE DE LA diversité SIGNATAIRE

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 527.222 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Echirolles, le 30 juillet 2024

BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

ADEUNIS

SA au Capital de 1 148 885 euros
Siège Social : 283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES
430 190 496 RCS GRENOBLE

CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux 5 personnes les mieux rémunérées, au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024, s'élève à :

527 222 euros
(cinq cent vingt-sept mille deux cent vingt-deux euros)

Hervé BIBOLLET
Président - Directeur Général
ADEUNIS



Adeunis
283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES - France
+33 (0)4 76 92 01 62